

# Le MRP vous parle!

Nouvelle série N° 24  
Septembre-Octobre 1986

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

ISSN 0753 - 8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 21, rue Saint-Augustin PARIS 2e - Téléphone : 42.96.02.20 Prix : 5 F.

## LE CENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE ROBERT SCHUMAN

Ce numéro du «MRP vous parle» est largement consacré aux manifestations qui ont marqué le centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman.

Les deux principales se sont tenues, l'une le 7 juin, à Montigny les Metz, près

de Scy-Chazelles, où est inhumé Robert Schuman, l'autre le 8 juillet à Strasbourg.

La première était organisée par l'association «Les amis de Robert Schuman» et par les jeunes démocrates sociaux, la seconde par le groupe du parti populaire européen, qui réunit au Parlement de Strasbourg les députés démocrates chrétiens de l'ensemble de la Communauté européenne.

Les deux manifestations ont réuni plusieurs milliers de participants de divers pays, celle de Metz très chaleureuse en raison de la présence de nombreux jeunes, ainsi que de chorales, qui furent très applaudies, celle de Strasbourg de grande signification en raison de la participation de nombreux hommes politiques de premier plan.

Nous ne pouvons malheureusement pas reproduire dans ce petit bulletin la totalité de ce qui s'est dit au cours de ces manifestations sur la vie et l'action de ce grand homme, qui honore la France. Cependant nous nous sommes efforcés d'en publier l'essentiel.

D'une manière générale, on peut dire que Robert Schuman, de façon quelque peu mystérieuse et par des moyens qui n'étaient pas «flamboyants», a exercé une immense influence sur son époque.

Personne ne pouvait soupçonner Robert Schuman de ne pas dire la vérité.

Chacun savait en outre qu'il était inflexible et ne reculait jamais devant le devoir à accomplir, même s'il était périlleux.

Bien entendu c'est son oeuvre extérieure qui est la plus connue et qui a été la plus célébrée. Il a été le principal artisan de la réconciliation franco-allemande et le «père» de la Communauté européenne qui, avec ses 320 millions d'habitants, est devenue une puissance considérable.

D'autre part Robert Schuman a été le négociateur et le signataire du Pacte de l'Atlantique qui depuis 40 ans garantit la paix sur notre Continent.

Cependant, au plan intérieur, son rôle n'a pas été moins important. Il a d'abord été un ministre des finances rigoureux dans une période difficile, mais surtout il a été un chef de gouvernement intrépide dans une circonstance capitale, quand le parti communiste, qui était alors le premier parti de France, a tenté de faire à Paris le «coup de Prague», c'est à dire de faire de la France un pays esclave.

Robert Schuman, grâce à sa fermeté inébranlable, a fait obstacle aux grèves insurrectionnelles de décembre 1947 et a ainsi évité à la France un immense péril.

L'Amicale du M.R.P. a été présente à ces manifestations : Jean Coville était à Metz et Jeanne Ambrosini à Strasbourg.

### SOMMAIRE

- Pages 1, 2, 3 et 4 : *Le centième anniversaire de la naissance de Robert Schuman*
- Page 5 : *Lettres aux Ministres de la Justice et de l'Intérieur et Réponse du premier*
- Page 6 : *Le courage de la vérité*
- Page 7 : *Un bilan plutôt décevant*
- Page 8 : *Le terrorisme c'est quand même la guerre - Légitime défense*
- Page 9 et 10 : *A propos du plan de la famille*
- Page 11 : *Hommage au Duc de Castries*
- Page 12 : *Le Liban, Israël et nous*

## **Alain POHER,** président du Sénat

«Le 9 mai 1950, cinq ans après la fin des combats, la paix reste fragile. L'Europe est meurtrie et bien des blessures encore béantes séparent cruellement les adversaires d'hier.

C'est alors qu'une proposition inattendue, audacieuse et vraiment révolutionnaire est lancée par Robert Schuman, alors ministre des affaires étrangères.

Cette déclaration du 9 mai 1950 constitue l'acte de naissance incontestable de la Communauté européenne.

Aussitôt le Chancelier Adenauer donna son accord.

L'Europe était née. Mais l'hommage rendu à Robert Schuman perdrait sa signification profonde s'il ne accompagnait pas de la réaffirmation de notre foi en l'Europe et de l'engagement de tout faire pour aider à son développement.»

## **Raymond BARRE,** ancien premier ministre

«Robert Schuman est toujours resté fidèle à ses convictions, en dépit des vicissitudes de l'histoire et des péripéties de la politique. Aussi fut-il estimé et respecté de tous, plus peut-être qu'aimé. Son oeuvre est celle d'un solitaire ferme et obstiné et les traits qui caractérisent sa politique européenne sont le pragmatisme et l'imagination.

La réalisation d'un grand marché intérieur européen lui semble essentielle, ce qui suppose l'organisation de solidarités de fait entre les Etats membres : développement des normes communes, rapprochements d'entreprises, établissements de liens entre les grands services nationaux, mais aussi rapprochement des systèmes d'enseignement.

Cependant ce temps est dépassé. Il faut maintenant construire aussi et surtout «l'Europe de la sécurité», car l'équilibre de la terre restera encore pour longtemps le fondement de la paix.

Le destin du Monde a échappé à l'Europe. Mais le destin de l'Europe elle-même ne risque-t-il pas de lui échapper, si elle n'assume pas sa propre défense. L'Europe doit agir en allié fidèle des Etats-Unis, à égalité avec eux.»

## **Pierre MEHAIGNERIE,** président du C.D.S.

A certains moments privilégiés de l'histoire surgissent des hommes d'exception qui allient dans une harmonie profonde une vision prophétique de l'avenir et une capacité d'action qui façonne cet avenir. Robert Schuman était de ces hommes là.

Le fait que cette manifestation se tienne au siège d'un Parlement élu au suffrage universel par tous les citoyens de la Communauté européenne témoigne de l'importance des progrès accomplis depuis l'appel lancé le 9 mai 1950 par celui qui fut son fondateur.

Mais l'oeuvre à accomplir dans la voie de l'union européenne reste immense. Affirmer notre fidélité à la mémoire de Robert Schuman, c'est aujourd'hui pour chacun d'entre nous, militants, responsables des partis ou membres des gouvernements, témoigner de notre volonté de surmonter les obstacles qui se dressent sur le chemin de l'unité européenne, car aujourd'hui comme hier cette unité reste la seule voie possible pour éviter le déclin de nos pays et assurer la maîtrise de notre destin.

Il faut une impulsion nouvelle :

1 — pour réaliser un grand marché unique avant 1992. Les efforts et les sacrifices exigés par cette réalisation sont à la mesure de l'enjeu : donner à la Communauté européenne sa pleine capacité de technologie et de compétitivité pour restaurer le plein emploi;

2 — dans le domaine de la sécurité : il s'agit de bâtir un pilier européen solide de l'Alliance Atlantique, qui renforcera les liens de solidarité entre les deux rives de l'Atlantique et s'opposera aux tentatives neutralistes ou isolationnistes;

3 — en matière culturelle, il faut favoriser la convergence des systèmes d'enseignement et la création de réseaux de télécommunication européens.

## **Jacques BARROT,** Secrétaire Général du C.D.S.

Le défi qui nous est lancé aujourd'hui tient en une phrase : «comment poursuivre la construction européenne en nous inspirant de l'exemple de Robert Schuman ?» La réponse est simple : «en restant fidèles à son esprit.» Il avait deux qualités : un sens visionnaire et une grande dose de volonté.

Aujourd'hui la construction européenne fait partie du paysage et n'a plus l'élan nécessaire pour mobiliser les énergies.

Il ne suffit pas d'apporter des réponses techniques aux dossiers de la monnaie, de la politique agricole commune, de la sécurité etc... Il faut retrouver un souffle politique.

Pour cela il faut s'inspirer d'un second trait de caractère de Robert Schuman : son volontarisme. C'est le seul moyen de lutter contre les pesanteurs et la bureaucratie ambiantes.

Retrouver un esprit visionnaire et volontaire est la première condition d'un nouvel élan européen. Mais elle n'est pas la seule. Il faut aussi s'inspirer de la méthode pragmatique de Robert Schuman. Comme il l'a dit : «L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble; elle se fera par des réalisations concrètes, créant une solidarité de fait.»

## **Jean LECANUET,** président de l'U.D.F.

Je me souviens de l'immense joie qu'avec d'autres jeunes j'ai éprouvée quand les premiers pas de la construction européenne ont été accomplis. Robert Schuman tempérait parfois notre enthousiasme en nous disant : «ce sera long et difficile, il faudra faire l'Europe pas à pas. Et certes des pas ont été accomplis, mais il en faudrait de nouveaux. Il faudrait que la jeunesse d'Europe considère que l'Europe est son avenir et qu'elle n'en a pas d'autre. Soyons avec l'intensité de la foi de Robert Schuman la génération qui poursuit son oeuvre et qui l'élargit, en assurant le rayonnement culturel et fraternel de l'Europe sur le Monde.»

## Piet BUCKMAN

Si peu d'années après l'effrayant génocide de la guerre, il fallait un courage qui nous semble aujourd'hui presque téméraire pour entamer l'oeuvre de réconciliation entre la France et l'Allemagne.

Robert Schuman était convaincu que la Communauté ne pouvait naître que sur la base de la réconciliation de ces deux peuples.

A nous chrétiens-démocrates il a légué un important héritage, que nous avons le devoir de transmettre et d'enrichir.

L'Europe n'a pas le temps de reporter l'union politique au prochain millénaire. Si nous échouons, nous aurions failli à notre tâche devant l'histoire. Si l'unification de l'Europe ne se fait pas, il n'y aura pas d'avenir pour elle, ni pour ses citoyens.

## Jacques SANTER, président du gouvernement Luxembourgeois

C'est en tant que chrétien engagé que Robert Schuman a fait ses débuts dans la vie publique et c'est en tant que tel qu'il s'est fait élire député de la Moselle. Il était attaché à la paix et à la démocratie.

Réaliste il avait compris que de nouvelles hostilités entre les vieux pays d'Europe ne pouvaient que les menacer tous. Pragmatique il a su considérer les atouts du projet que lui soumettait Jean Monnet. Courageux enfin il a pris sur lui la lourde responsabilité de lancer son fameux appel du 9 mai 1950.

Au sein de la Communauté les pays membres ont appris à collaborer afin d'assurer au mieux la prospérité commune.

Cependant aujourd'hui de nouveaux progrès doivent être accomplis sur la route de l'unification européenne, afin que nous soyons des successeurs dignes de Robert Schuman.

## Helmut KOHL, chancelier de la République fédérale d'Allemagne

C'est le souvenir d'un grand Européen et d'un démocrate exemplaire que nous évoquons, d'un homme dont le nom a pris force de symbole de l'aspiration des peuples à la réconciliation et à l'union.

Robert Schuman s'est caractérisé une fois lui-même comme un «frontalier».

Issu de la Lorraine, il fut marqué de manière décisive par le champ de tension constitué par cet espace frontalier, longtemps enjeu de conflits entre les Allemands et les Français, mais aussi lieu de rencontre et d'enrichissement mutuel des cultures française et allemande.

Robert Schuman avait choisi la foi chrétienne et l'Eglise catholique comme patrie spirituelle. Il leur resta fidèle, y compris dans son action politique.

A nous aujourd'hui de sauvegarder et de cultiver ce fondement de la tradition commune de l'Occident. L'Europe n'est pas seulement une notion géographique ou une institution économique. Elle vit de la force spirituelle et morale commune de ses habitants.

Après la seconde guerre mondiale, Robert Schuman trouva la force nécessaire pour mettre en oeuvre la réconciliation avec l'Allemagne et avec les Allemands, bien qu'il eut été persécuté par les Nazis et détenu par la Gestapo.

C'est aux qualités profondément humaines de ceux qui, au lieu d'user de représailles pour les souffrances qu'ils avaient subies, venaient au contraire nous tendre la main en signe de réconciliation, que nous devons l'entente et l'amitié franco-allemandes.

La notion-clé de l'idée schumanienne de l'Europe est celle de la solidarité. C'est le sens du plan du 9 mai 1950, auquel Konrad Adenauer adhéra aussitôt. En signant le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, six pays renoncèrent en

toute liberté à exercer une partie de leur souveraineté nationale. Il s'agissait là d'un premier pas, du pas décisif franchi en direction de l'intégration.

Maintenant il faut aller plus loin. Même si le plan de Communauté européenne de défense s'est conclu autrefois par un échec, ce sujet n'a rien perdu aujourd'hui de son actualité ni de son urgence.

Il est bien clair par exemple que les Européens doivent unir leurs efforts de défense contre les attaques sanglantes lancées par les milieux du terrorisme international. D'autre part, contre les menaces que fait peser l'Union Soviétique, les Européens de l'Ouest doivent fournir leur concours responsable au sein de l'Alliance Occidentale.

Bien d'autres progrès doivent être accomplis. Notamment le rôle du Parlement Européen doit être renforcé, comme Robert Schuman l'avait estimé nécessaire.

En quelques décennies un but a été atteint, qui n'avait pu l'être pendant plusieurs siècles, à savoir : la paix et la liberté dans une grande partie de l'Europe. Prenons exemple sur l'énergie de Robert Schuman pour aborder les grandes tâches qui nous restent à accomplir.

## Pierre PFLIMLIN, président du Parlement Européen

Robert Schuman fut un ami personnel, il fut en outre mon guide, celui qui a tracé l'orientation de ma vie politique et, si j'ai une ambition, c'est d'être son disciple fidèle.

S'il est devenu l'un des «Pères de l'Europe» c'est parce qu'en lorrain, en «homme de la frontière», qui avait vécu les épreuves de la Lorraine, si semblables à celles de l'Alsace, il avait éprouvé le besoin impérieux de consacrer sa vie à la réconciliation entre l'Allemagne et la France.

On a parlé du courage de son initiative du 9 mai 1950. C'est vrai, car ce n'est pas seulement un traité qu'il propose à l'ennemi de la veille, mais l'établissement d'une Communauté. Les traités

(suite page 4)

de paix du passé enregistraient un certain rapport de forces entre vainqueurs et vaincus et, inévitablement, faisaient naître chez ces derniers une volonté de revanche. Ce qu'il propose à ceux qui s'étaient combattus c'est une communauté de destin fondée sur un sentiment profond de solidarité.

La présence du chancelier de la République fédérale d'Allemagne revêt ici une signification toute particulière. Nous savons que Robert Schuman, avant de présenter son plan au gouvernement français, avait envoyé à Bonn un émissaire, qui le montra au chancelier Adenauer. Celui-ci l'approuva aussitôt. Il s'agissait donc en quelque sorte d'une initiative franco-allemande et c'est à juste titre que Monsieur le chancelier a pu dire tout à l'heure que le meilleur espoir de l'Europe, aujourd'hui encore, repose sur la coopération entre la France et l'Allemagne, sur la volonté commune de ces deux nations de progresser vers l'unité.

Robert Schuman était un démocrate-chrétien. Tous ceux qui l'ont connu savent que la motivation de son action politique était de caractère spirituel. Le grand enseignement du christianisme est une leçon de dépassement des égoïsmes personnels. Transposée au plan des rapports entre nations, c'est une leçon de dépassement des égoïsmes nationaux pour rechercher ensemble un bien commun.

Je reconnais bien volontiers qu'à la construction de l'Europe ont participé et participent encore des hommes et des femmes appartenant à des familles d'esprit différentes et il est bon qu'il en soit ainsi. Mais c'est un fait que ceux qui ont franchi le premier pas étaient des démocrates chrétiens : Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi et Joseph Bech notamment.

Ses convictions n'empêchaient pas Robert Schuman d'être réaliste. Sur la suggestion de Jean Monnet il a choisi pour la première étape de son plan deux secteurs économiques, le charbon et l'acier qui, à l'époque étaient considérés comme les éléments principaux du potentiel militaire. C'était une idée remarquable de faire précisément de ces deux facteurs du potentiel guerrier les premiers piliers d'une construction pacifique. Mais lorsqu'on relit la déclaration du 9 mai 1950 on trouve ceci : «la création d'une com-

munauté du charbon et de l'acier sera la première étape vers une fédération européenne.» Dans cette déclaration il y a donc une vision réaliste, mais aussi une perspective plus lointaine, le grand objectif de créer une fédération européenne, c'est à dire les Etats Unis d'Europe.

Nous sommes ici de nombreux parlementaires qui devons affronter les difficultés quotidiennes. Et pourtant je crois que ceux qui sont engagés dans la vie publique doivent à la fois garder les pieds sur terre et traiter les problèmes du jour, mais en même temps garder la vision d'un objectif plus lointain, qui seul justifie l'appel à l'effort des peuples. C'est l'exemple que nous a donné Robert Schuman.

Nous sommes, il est vrai, dans une période difficile, mais elle n'est pas pire que celle qui existait en 1950, quand les ruines de la guerre couvraient encore nos territoires et l'unification de l'Europe est aujourd'hui plus nécessaire encore qu'en 1950. Nous sommes obligés de faire face à de très graves défis politiques, scientifiques et technologiques. L'Europe, qui fut le berceau de l'industrie moderne, garde encore un rang honorable mais dans certains domaines elle est dépassée. La nécessité de conjuguer les efforts d'argent et d'intelligence est évidente.

D'autre part il est clair que le problème le plus grave est celui de la défense. Il n'est pas normal qu'il soit délibéré et décidé de questions essentielles de notre sécurité dans des dialogues entre superpuissances sans que l'Europe ait son mot à dire.

Dans le cadre de l'indispensable alliance atlantique, il est nécessaire de définir un concept de défense européenne qui donne une expression concrète à la solidarité qui nous unit.

Quand on fait le tour des problèmes qui nous assaillent on peut être saisi de découragement. Alors il faut penser à Robert Schuman, qui n'a assumé les plus hautes fonctions que par devoir et de façon totalement désintéressée.

Soyons nombreux, non seulement à honorer la mémoire de Robert Schuman, mais à nous nourrir de son esprit. Soyons l'avant-garde du combat pour l'Europe.

## ALTIERO SPINELLI EST DÉCÉDÉ

Altiero SPINELLI, président de la Commission institutionnelle du Parlement Européen, est décédé.

Lors de ses obsèques à Rome, le Président du Parlement Européen, Pierre Pflimlin a salué la mémoire de ce militant de l'Europe "modèle de lucidité, de courage et de foi".

Bien qu'il n'appartint pas à la même famille d'esprit que la nôtre, nous nous associons sans réserve à cet hommage.

En effet, Altiero Spinelli avait été l'ardent promoteur du projet de traité instituant l'Union Européenne, que le Parlement Européen avait adopté en février 1984, à une majorité écrasante.

Peut être ce projet était-il trop ambitieux ? C'est pourquoi les Etats membres de la Communauté, jaloux de leurs prérogatives, le rejetèrent.

Quant à nous, dans ce bulletin, nous défendrons sans faiblir une telle perspective, seule chance de salut, à nos yeux, pour les pays qui composent l'Europe libre.

## AMIS DÉCÉDÉS

Charles d'ARAGON  
Octave BAJEUX (Nord)  
Mme BLANCHON (Loire Atlantique)  
Mme Eugène BOURSIER (Cher)  
Paul BRAUSSAUD (Vitry sur Seine)  
Mme Victor FAURE (Alpes Maritimes)  
Gabriel FERRIER (Vif - Isère)  
Mme Gabrielle GRANDIN (Paris)  
Louis MISERY (Annonay - Ardèche)  
Edouard MOISAN (Nantes - Loire  
Atlantique)  
Mr l'Abbé NERY (Levallois - Perret)  
Louis LEFEBVRE (Pas de Calais)

# Lettres aux Ministres de la Justice et de l'Intérieur et reponse du premier

Monsieur Albin CHALANDON  
Ministre de la justice

Monsieur le Ministre,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt vos déclarations récentes dans la Figaro et les mesures que vous préconisez. Elles ont l'avantage d'être pragmatiques et donc de permettre d'espérer des résultats, au moins à terme.

Mais que de «bastilles» à affronter! Vous n'aurez pas la tâche facile.

Ayant été pendant 20 ans administrateur en Indochine et pendant 18 ans maire-adjoint du 6ème arrondissement de Paris, j'ai pu comparer les méthodes et l'efficacité de l'administration d'Outre-Mer et de celle de la Métropole. L'avantage n'est pas à la seconde.

Veillez trouver ci-après quelques suggestions qui me semblent aller dans le même sens que vos projets et qui auraient l'avantage de procurer un résultat immédiat et visible à tous les yeux, ce qui ne sera pas le cas du programme que vous envisagez.

1 — Vous avez souligné avec raison qu'il est absurde de ne pas poursuivre les délinquants ou de ne pas les condamner parce que les prisons sont pleines et vous préconisez d'en construire de nouvelles, au besoin en vous adressant à des constructeurs privés. C'est bien, mais il y aurait un moyen plus rapide de résoudre le problème, moyen qui était largement utilisé en Indochine française. Il suffit de ne pas laisser les prisonniers dans les prisons et de les faire travailler à l'extérieur. Seuls resteraient enfermés les condamnés les plus dangereux. Les autres «accompliraient» leur peine sur des chantiers, au profit de la collectivité.

Quand on a peu d'argent, ce qui est le cas du Gouvernement et qu'on dispose d'une main d'oeuvre gratuite, on l'utilise. Cela me semble de bonne gestion.

C'est ce que faisait l'administration indochinoise et que j'ai fait moi-même. La main d'oeuvre pénale a participé à tout ce qui s'est fait dans ce pays : construction de routes, de chemins de fer, de ports, etc . . .

Il ne manquerait pas non plus de choses à faire en France avec cette main d'oeuvre !

Cette méthode a en outre l'avantage de ne pas faire cohabiter dans les prisons les moins mauvais avec les pires.

De toutes façons il est inadmissible de ne pas poursuivre ou de ne pas condamner les délinquants : la sécurité est, avec le chômage, le problème qui préoccupe le plus la population. Il faut un changement rapide sur ce point.

2 — Ne pourrait-on pas tenter la même approche pour les marginaux de toutes sortes, qui hantent les rues et les couloirs de métro et dont certains se transforment en délinquants ?

Etant administrateur du Bureau d'aide sociale de Paris, je suis en mesure de le constater.

Beaucoup de ces marginaux sont sans domicile et pourraient donc être poursuivis pour «vagabondage». Ne serait-il pas préférable de les embaucher pour des travaux d'utilité collective ?

En échange de leur travail, ils seraient logés et nourris et recevraient un minime salaire de complément. Cela ne résoudrait pas tous les cas, mais pourrait en résoudre une partie et la dépense ne serait pas excessive.

Les «sans abri» pourraient être accueillis dans des péniches analogues à celle de l'Armée du Salut ou dans des baraquements à construire dans les espaces libres du Bois de Boulogne, du Bois de Vincennes ou d'ailleurs.

Première tâche rentable à accomplir à Paris : ramassage du verre et du papier, en vue d'être recyclés, comme cela se pratique à l'étranger et dans certaines villes de province que je connais.

Il y a aussi des forêts à nettoyer, pour qu'elles ne brûlent pas l'été prochain (comme chaque année)

Ce sont pas les tâches qui manquent et il y a des gens inoccupés pour les accomplir. Ce n'est donc pas un problème insoluble. Il y a seulement des obstacles à vaincre dans l'appareil d'Etat et dans la syndicalité.

Je vous souhaite d'y parvenir.

Veillez trouver ci-joints quelques bulletins d'une amicale dont je m'occupe

et qui contiennent des compléments aux éléments figurant dans cette lettre, notamment un article sur la sécurité dans le N° 21 de février 1986.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération

Jean COVILLE

Monsieur Charles PASQUA  
Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie d'une lettre adressée à Monsieur le Ministre de la Justice.

Les suggestions qui y sont contenues s'adressent tout autant au Ministre de l'Intérieur, de même que les articles publiés dans les bulletins ci-joints, visant notamment la sécurité et la syndicalité.

Je fais des vœux pour que les forces de l'ordre soient employées uniquement à faire la guerre aux malfaiteurs et pas à assurer le gardiennage des bâtiments et des jardins publics, à aider les enfants à traverser les rues, à tenir des dossiers dans les commissariats etc . . .

Ayant été pendant 18 ans maire-adjoint d'un arrondissement de Paris je sais de quoi je parle.

Je souhaite aussi que vous preniez en compte ma proposition d'utilisation des prisonniers et des «inoccupés», qui sont souvent d'actuels ou de futurs délinquants.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération

Jean COVILLE

(suite page 6)

(suite de la page 5)

Monsieur Jean COVILLE  
25, rue du Four  
75006 PARIS

Monsieur,

Par lettre du 19 juin 1986, vous avez bien voulu faire part à M. le Garde des Sceaux de l'intérêt que vous aviez porté à ses déclarations.

Monsieur CHALANDON sensible à vos propos et en particulier à vos suggestions, qui rejoignent, en bien des points, les orientations qui sont les siennes, m'a chargé de vous en remercier.

J'ajoute que la formule du travail à l'extérieur, sous diverses formes, est actuellement déjà pratiquée : quelque 5.000 détenus en bénéficient et en font bénéficier la collectivité chaque année, sans évoquer les condamnés au travail d'intérêt général dont le nombre de cesse de s'accroître (3.100 au 31/12/85).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

D.H. MATAGRIN  
conseiller technique

*Certaines des mesures préconisées dans ces lettres ont reçu un commencement d'application*

*Cependant il reste beaucoup à faire.*

*Pour éviter de nouveaux incendies catastrophiques l'été prochain dans les forêts du midi, il faut les débroussailler dès maintenant.*

*Pour éviter que les marginaux se transforment en délinquants dans les grandes villes, il faut les accueillir et les occuper sans retard.*

# LE COURAGE DE LA VERITE

Pierre KERLEVEO  
Conseiller municipal à Lomme

Monsieur Notebart aime citer Jaurès : "Le courage, c'est de chercher la vérité et de la dire". C'est ce que nous avons essayé de pratiquer à travers ces pages, modestes et incomplètes, sachant que personne ne possède le privilège de la sagesse.

Avec les autres courants d'idées à qui les Français doivent trente "années glorieuses", la pensée qui guide notre humble engagement a apporté sa pierre angulaire à la République.

Attelé à une tâche grandiose et encore inachevée, Robert Schuman lança la construction européenne par la déclaration retentissante du 9 mai 1950.

Introduisant une dimension familiale dans la politique sociale, Paul Bacon, ministre du Travail du Général de Gaulle, a contribué à la création de l'U.N.E.D.I.C. et des A.S.S.E.D.I.C.

Dans les années 1945-1947, le combat habile du M.R.P. au sein du tripartisme avec les communistes a évité à la France un destin à la Tchèque. Même si son maître, Guy Mollet, a eu un jour la bêtise de s'écrier que "ce parti ne devrait pas exister", Monsieur Notebart, qui connaît le passé de sa région, sait combien le Mouvement Republicain Populaire a compté de vrais résistants, d'européens convaincus, de militants sociaux, d'élus loyaux et dévoués, qu'ils s'appelèrent Victor Dilligent, Jules Defaux, Marcel Hénaux, Louis Blanckaert, Jean Catrice, ou Jean Vandaele.

La vérité aujourd'hui, c'est dire : le P.S. mérite une défaite exemplaire parce qu'il a modifié les règles de la partie pour ne pas la perdre, parce qu'il a rompu le lien indispensable entre l'électeur et son député, parce qu'il a ouvert les portes de l'Assemblée Nationale aux extrémistes du Front National, parce qu'il a légitimé les parachutages et autres magouillages des états-majors, parce qu'il est l'instigateur d'un scrutin qui nuira à la démocratie et à nos problèmes essentiels.

La vérité, c'est d'ajouter : la crise qui, ici, nous fait souffrir risque de faire mourir ailleurs, N'oublions ni les peuples de la faim ni les victimes des guerres et des dictatures nationalistes ou marxistes. C'est en chacun de nous, et non pas chez le voisin ou auprès de l'Etat, que nous puiserons les forces du redressement.

Puissent les Français se souvenir de leurs devoirs ! Car, seuls, les chemins de l'effort et de la fraternité les maintiendront dans la Liberté. Le courage c'est vouloir rendre aux nouvelles générations des raisons de vivre et d'espérer.

*Article antérieur au 16 mars mais tout à fait d'actualité.*

---

## LE COLLEGE DE DOUZY PORTE DESORMAIS LE NOM DE «MARIE-HELENE CARDOT»

Alain Poher s'est rendu à Douzy, dans les Ardennes et a dévoilé la plaque portant le nom de celle qui fut vice-président du Sénat de 1959 à 1971.

A cette occasion le Président du Sénat rappela les exceptionnels mérites de Marie-Hélène Cardot : tolérance et générosité à l'égard des autres et en même temps fidélité à ses convictions.

Ces mérites étaient si unanimement reconnus qu'elle fut choisie par le Sénat pour améliorer les relations entre la Haute Assemblée et le Chef de l'Etat à un moment où elles étaient particulièrement tendues entre le Général de Gaulle et M. Gaston Monnerville, qui présidait le Sénat à cette époque.

Marie-Hélène Cardot réussit dans cette difficile mission.

# Un bilan plutôt décevant

*C'est moins les formules que l'opportunité de débats trop politiques qui est en cause.*

P.-H. DESAUBLIAUX

Organisées pour la formation des jeunes militants et cadres des partis, mais récupérées, comme les années précédentes par leurs aînés en quête de tribunes, les universités d'été 1986 viennent de fermer leurs portes. Disons-le tout net, globalement, celles des formations de la majorité présentent un bilan quelque peu décevant. Non que le travail des stagiaires n'ait été sérieux, non qu'il ne se soit tenu ici et là des propos intéressants. Mais les images offertes ont été les unes heurtées, les autres confuses, ce qui, pour l'opinion publique, a donné une impression fâcheuse de cacophonie.

## Une affaire de calendrier

Ce n'est pas la formule des universités d'été qui doit être condamnée. Cette formule, mise au point par les jeunes giscardiens puis par les jeunes démocrates sociaux et ensuite reprise à leur compte par les autres formations politiques, notamment celles de la droite, a donné aux leaders politiques depuis une dizaine d'années l'occasion de rôder leur rentrée devant des auditoires qui, pour être plus exigeants qu'on ne le pense généralement, ne leur étaient pas *a priori* hostiles.

Entre la session de printemps du Parlement qui s'achève le 1er juillet et celle d'automne qui s'ouvre le 2 octobre, l'intermède coïncidait avec la rentrée des vacanciers du mois d'août, rentrée qui, déjà, constituait un temps fort pour les leaders syndicaux.

A la veille de l'adoption, début septembre, du budget par le gouvernement, ces universités d'été permettaient également aux ténors de la majorité comme de l'opposition de recentrer le débat politique sur ce qui intéresse prioritairement les Français : leurs conditions de vie.

Autre considération non négligeable : dans une atmosphère encore un peu estivale, les Français pouvaient découvrir des hommes politiques moins guidés dans leur tenue vestimentaire et moins Parisiens dans leur langage. La politique prenait un petit coup de jeune, ce dont personne ne cherchait à se plaindre.

La recette n'était pas mauvaise. Elle donna en tout cas d'honnêtes résultats, d'abord entre 1976 et 1980, lorsque Valéry Giscard d'Estaing était à l'Élysée, puis de 1981 à 1985, lorsque la droite était dans l'opposition.

Pourquoi alors fut-ce cette année un quasi fiasco ? Pourquoi cette impression « d'agitation » ?

Ce n'était pas la première fois que l'on voyait les ministres sauter d'un avion dans l'autre. Et si les étapes de cette année, Chamonix, Ussel, Imbours, Hossegor, Royan n'étaient pas celles des années précédentes, elles présentaient la même diversité « hexagonale ».

La différence, elle, a tenu d'abord — et c'est important — au calendrier politique. Il est toujours difficile de parler de rentrée politique quand il n'y a pas eu vraiment de sortie. La veille du 15 août, députés et sénateurs ne siégeaient-ils pas encore en session extraordinaire ? Il n'y a pour ainsi dire pas eu de trêve estivale et, en tout cas, l'opinion publique a regretté que les hommes politiques aient décidé de rompre si rapidement leur silence.

## En ordre dispersé

D'autre part, loin de préparer cette opinion publique à reprendre pied dans la réalité, les universités d'été l'ont entraînée cette année dans des débats qu'à tort ou à raison elle considère comme excessivement politiques. Certes, le ministre des Finances, Edouard Balladur, s'est donné la peine de sillonner la France

pour présenter la philosophie politique qui inspirera son projet de budget. Certes également le ministre des Affaires sociales, Philippe Seguin, a exposé ses mesures en faveur de l'emploi. Mais ni l'un ni l'autre n'ont eu la vedette. Celle-là leur a été soufflée par les chefs de partis. Rien d'étonnant en conséquence s'il fut moins question de l'état de la France que de l'état de l'U.D.F.

La confédération libérale et centriste est en crise. Ce serait, disent certains de ses dirigeants, presque son état normal. Le propos fait mouche mais il est inexact. L'important est de se souvenir que l'U.D.F. a été créée en 1978 pour rassembler, en vue des législatives, les giscardiens et leur permettre de faire à peu près jeu égal avec le R.P.R. Elle a montré à nouveau son utilité et son efficacité à l'occasion des législatives de 1986. En revanche elle est inadaptée au combat des présidentielles. On l'a vu en 1981. Les centristes, républicains et radicaux perçoivent qu'il en sera de même en 1988, ou plus tôt, si François Mitterrand décide d'avancer l'échéance.

Tout le monde reconnaissant cette inadaptation de l'U.D.F., était-il opportun d'y remédier en ordre aussi dispersé ? N'aurait-il pas été plus sage, et en tout cas moins tapageur, que les jeunes U.D.F., qu'ils soient P.R., radicaux ou C.D.S. se réunissent tous ensemble, ne serait-ce qu'une journée — Alain Lamassoure le suggère pour l'an prochain — pour éviter d'inutiles éclats de voix entre Chamonix, Imbours, Hossegor et Royan ? Le souhait d'une plus grande démocratie interne de l'U.D.F. n'aurait-il pas pu être exprimé dans un autre cadre, par exemple au sein du bureau politique de l'U.D.F., par exemple le jour où Jean Lecanuet fut réélu président par les représentants du P.R., du parti radical, du C.D.S. et des autres mouvements associés ?

(publié dans « Le Figaro »)

# Le terrorisme c'est quand même la guerre

Louis BOUR  
ancien député

*Comme le dit très bien Louis Bour, on nous impose cette guerre. Ce n'est pas nous qui la voulons.*

*Mais on doit ajouter qu'il faut y répliquer sans faiblesse, car, celle-ci ne ferait qu'encourager les auteurs de cette guerre à la poursuivre et à l'amplifier. Ils doivent au contraire savoir qu'ils subiront le même sort que celui qu'ils infligent à leurs innocentes victimes.*

*Gandhi, qui était pourtant un homme pacifique, a dit un jour : «entre la lâcheté et la violence, je choisis la violence.»*

*De son côté, Madeleine Anglade, député au Parlement Européen, écrit : «il faut aux Etats d'Europe une législation et une procédure adaptées au terrorisme. Attachés que nous sommes aux «droits de l'homme», nous ne devons pas avoir la faiblesse d'en faire un «droit au crime.» On ne saurait mieux dire.*

Le terrorisme, qui ensangante actuellement la France, est une chose trop horrible pour que l'on ait envie de polémiquer à son sujet. Un total consensus de fermeté devrait être de mise : le Pré-

sident de la République et le Premier Ministre nous donnent l'exemple par leur accord et leur fermeté devant ce péril qui menace la démocratie française.

La très grande majorité de nos compatriotes est d'accord avec eux pour estimer qu'il s'agit bien là d'une guerre, d'une guerre sans doute d'une forme nouvelle et insidieuse, d'autant plus dangereuse qu'elle se cache dans l'ombre.

Le Larousse nous dit que la «guerre est une lutte à main armée entre peuples ou partis» C'est malheureusement et tristement le cas. Que Georges Marchais joue le double jeu à ce sujet, cela ne nous étonne pas : d'une part, il condamne le terrorisme; il ne peut pas faire autrement; d'autre part il prétend, par des arguments fallacieux, qu'il ne s'agit pas d'une guerre, ce qui lui permet de s'opposer à certaines mesures prises par le gouvernement.

Mais l'on peut s'étonner d'entendre certains bons esprits, qui n'ont pas du tout les mêmes motivations que le Parti communiste, entonner le même chant. Ce n'est pas sérieux de leur part. Ce n'est pas en minimisant le péril, en-

faisant d'en voir les vraies causes, que l'on pourra le conjurer.

Il ne s'agit pas pour autant, bien au contraire, d'exacerber les «va-t-en guerre» irresponsables, qui voudraient que la France ailie bombarder par représailles certains pays étrangers. Ce serait tomber dans le piège. Ce qu'il faut c'est voir lucidement et résolument le problème.

A mes yeux, il s'agit pour l'instant du début d'un réveil de l'Islam conquérant en sa fraction totalitaire — il en est heureusement d'autres — qui sous la bannière des intégristes musulmans, genre «Hezbollahs», mouvement de conquérants par la violence et la force armée, voudrait — pour commencer — expulser toute influence chrétienne du Liban. La France est de ce fait la première visée. On s'en aperçoit bien : ce n'est pas par hasard qu'il y a simultanément des attentats à Paris et des attaques contre nos soldats de la FINUL au Liban.

Ce n'est pas nous qui faisons la guerre, on nous l'impose. Il faut le comprendre.

## légitime défense

François ROMERIO  
ancien président de la Cour de Sureté de l'Etat,  
président de l'Association «Légitime Défense»

Le nombre des crimes de sang, terroristes ou de droit commun, ne cesse de s'accroître. Il faut de toute urgence arrêter ce massacre des innocents. De bons ministres se sont attelés à cette tâche, de toute la force de leurs convictions. Cependant les résultats ne sont guère encourageants.

Il ne faut pas en être surpris. Pourquoi ? Parce que les armes dont disposent nos gouvernements ne sont pas assez puissantes. Les peines de privation de liberté, si longues soient elles, n'effraient personne. Il faut absolument rétablir la peine de mort.

Il est probable que la majorité actuelle du Parlement le ferait, s'il n'y avait le fameux «verrou» que le parti socialiste a installé pour protéger les assassins du retour de la guillotine. Ce verrou, c'est la ratification de la Convention internationale des Droits de l'homme qui impose l'abolition de la peine de mort et

un délai de cinq ans pour son rétablissement éventuel. Or cette ratification a été décidée par une loi. Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire. Jusqu'à ces derniers mois, nous nous étions passés de cette Convention internationale. Contentons nous donc de notre bonne vieille Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui est excellente et a servi de modèle au Monde.

Le verrou ainsi démolit, une simple loi abrogera celle qui a supprimé la peine de mort. Cela ne présente aucune difficulté.

Cependant il se peut que certains élus hésitent par un scrupule de conscience personnel. Ce scrupule est assurément respectable, mais pas plus que son contraire. Personnellement je me battrais toujours pour l'existence de la peine de mort, parce que je ne veux pas me sentir complice des meurtriers chaque fois que je lirai le récit d'un assassinat

dans mon journal. Ma conscience m'en fait un impératif catégorique.

Soumettons donc le problème au référendum populaire. Chacun votera selon sa conscience et non pour son parti. Ce serait de la vraie démocratie. Si notre législation actuelle ne le permet pas, il est toujours possible de modifier les conditions du recours au référendum car, encore une fois, il n'y a pas de loi intangible ni de réforme impossible.

Que nos élus réfléchissent rapidement à ce grave problème, car le sang des innocents coule de plus en plus. La politique de Ponce Pilate est la pire de toutes.

Qu'ils se disent que la sécurité des citoyens sera toujours pour les électeurs une question déterminante. S'ils venaient à l'oublier, ils se prépareraient des «lendemain qui déchantent.»

# A PROPOS DU PLAN ORSEC DE LA FAMILLE

(ARTICLE DE JEAN LOUIS BOURLANGES DANS LE FIGARO DU 23/1/1985)

Pierre CAUCHOIS-HARMEL

A propos de cette initiative lancée voici un an par Jean-Louis BOURLANGES et restée sans écho, il est sans doute permis de s'étonner du silence inquiétant dans lequel sont tenues les questions familiales à l'approche des prochaines élections.

C'est pourquoi un père de famille, ancien militant familial, prend la liberté de soumettre à ses amis politiques les quelques idées qui suivent avec l'espoir qu'elles pourraient les aider dans leurs travaux ultérieurs.

La famille, a-t-on dit et répété-t-on à juste titre, est la cellule de base de la Société.

Mais qu'entend-on par ce mot de Famille ?

C'est assurément l'union stable et féconde de deux personnes libres de disposer de leur vie.

La Société se doit de protéger la Famille et de la défendre dans son caractère essentiel comme dans ses attributions.

## 1

Le caractère essentiel de la Famille tient à sa stabilité.

Aussi tout ce qui peut s'y opposer tel que l'union libre ou les unions successives doit-il être formellement proscrit, en principe tout au moins.

Le Mariage doit être considéré comme la condition primordiale de la fondation du foyer qui deviendra une famille : c'est dans ces conditions que la célébration du Mariage devra revêtir un

certain aspect officiel et rituel ; le Mariage par ailleurs devrait être assorti de certains privilèges destinés à l'encourager par rapport à toutes sortes d'autres unions (avantages en matière d'équipement, de logement, de fiscalité, de droits successoraux, etc...).

Le Mariage toutefois ne saurait être contracté valablement que par des personnes en état de prendre leurs responsabilités, ce qui devrait empêcher dans une certaine mesure le mariage d'enfants, d'adolescents, d'innocents, d'incapables ou même de drogués ou d'alcooliques notoires.

La stabilité du Mariage doit donc être protégée : ainsi toute dissolution artificielle ne devrait intervenir que dans des situations tout à fait exceptionnelles et être soumise à des procédures approfondies et délicates, qui ne feraient point pour autant obstacle à différentes mesures de prudence et de sécurité exigibles pour des raisons de bon sens. Par ailleurs les abus en matière de divorce et surtout de leurs répétitions successives comme de rupture spontanée du lien conjugal pourraient faire l'objet de sanctions dissuasives sur le plan pénal comme sur le plan civil.

## 2

L'attribution fondamentale de la famille est la fécondité.

Si celle-ci ne peut dépendre que du libre arbitre de chaque foyer, elle doit cependant être encouragée par tous moyens comme étant l'un des

remèdes à l'instabilité conjugale et au fléau de la dénatalité qui représente bien à terme le suicide collectif de la Société, par suite du vieillissement inévitable qui en est le résultat.

Pour cela différentes mesures doivent être mises en place parmi lesquelles les suivantes :

1<sup>o</sup>. Une propagande à la fois incisive et astucieuse en vue de convaincre l'opinion publique que la fécondité représente et l'honneur et la survie de la Société : l'enfant ou plutôt les enfants ne doivent pas être considérés comme une exception ni comme un accident inévitable mais comme la fin normale de tout mariage dont ils constituent l'aboutissement légitime.

2<sup>o</sup>. Le retour au foyer de toute femme mariée qui le désire grâce à une politique persuasive qui l'honore et la favorise : des allocations et droits de retraite majorés suivant le nombre d'enfants pourraient être financées à ce titre par les femmes mariées qui, sous réserve de cas exceptionnels, préfèrent conserver leur travail à l'extérieur du foyer (cette formule ne manquerait pas de libérer un certain nombre de postes de travail et soulager les fonds de chômage).

3<sup>o</sup>. Limitation du recours à l'avortement (suppression de son remboursement par la Sécurité Sociale), à des cas tout à fait exceptionnels en

(suite page 10)

attendant qu'il soit possible d'abroger la loi Veil-Pelletier sur l'I.G.V., suspension de toute propagande anticonceptionnelle avec assortiment de sanctions graves et particulièrement dissuasives pour tout contrevenant-coupable de crimes contre l'individu et contre la Société.

4°. Réactualisation des Allocations familiales indexées sur le coût réel de la vie, progressives suivant le nombre d'enfants et indépendantes de la situation matérielle des parents : Celles-ci doivent être gérées non comme un risque par la Sécurité Sociale mais comme une mesure de compensation des charges de famille ; d'autre part il s'agit moins d'aider la naissance du 3<sup>e</sup> enfant qui sur le plan statistique est sans aucun doute nécessaire... que de provoquer une inversion des tendances en facilitant l'éclosion de la vie dans les milieux où le tissu social et moral y est favorable.

5°. Rétablissement du quotient familial pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques sans considération de la situation personnelle des contribuables et intégration par voie de compensation des allocations familiales dans les revenus à déclarer : n'y-a-t-il pas plus d'avantages que d'inconvénients à ce que les prétendus privilégiés de ce monde soient encouragés à avoir de nombreux enfants ?

6°. Maintien de tout ou partie de ce quotient familial au profit des parents n'ayant plus d'enfants à charge ; est-il normal qu'un Père ou une Mère de Famille ayant donné à la société N contribuables soient imposés comme s'ils n'en avaient donné aucun ou même lorsqu'il sont veufs soient imposés comme des célibataires ?

7°. Politique du logement facilitant l'accès à des logements plus vastes des familles en fonction du nombre de leurs enfants, assurant le financement des charges qui en résultent et revitalisation de l'habitat rural plus favorable à la vie de famille que les grandes concentrations urbaines.

8°. Vote familial des Pères ou Mères de Famille leur donnant un avantage incontestable par rapport à ceux qui n'ont pu ou n'ont pas voulu s'intéresser autant qu'eux à la pérennité de

la Société.

9°. Révision du droit successoral rétablissant dans une plus large mesure le droit de tester du Père ou de la Mère en faveur de tel ou tel de ses enfants moins favorisé et faisant de l'époux survivant l'héritier normal du conjoint prédécédé, sous certaines réserves en faveur du droit des enfants du premier lit pour le cas de remariage.

10°. Réhabilitation par tous moyens (Administrations, Ecoles, Tribunaux, Armées, Littérature, Arts, Théâtres, Médias, etc...) des Pères et Mères de Familles Nombreuses qui à quelques milieux qu'ils appartiennent et indépendamment de leurs vertus respectives représentent l'avenir de la Société qu'assureront leurs descendants... et sanctions graves pour ceux qui y feraient obstacle : n'a-t-on pas vu au grand scandale de la population une Mère de famille nombreuse faire des mois de prison pour émission de chèques sans provision et n'aurait-on pas dû dans ce cas sans attendre la grâce du Président de la République trouver un autre moyen de sanctionner son erreur ?

11°. Liberté absolue pour les familles de faire instruire leurs enfants par le type d'école de leur choix (technique, secondaire ou supérieur, d'Etat, Confessionnel ou Privé) grâce à une allocation d'enseignement prévu pour chaque enfant en fonction des aptitudes constatées.

12°. Interdiction aux écoles lycées ou institutions de se substituer à l'autorité parentale sauf accord formel de celle-ci ou incapacité notoire, pour l'éducation ou l'orientation professionnelle des enfants.

13°. Lutte par tous les moyens appropriés contre les fléaux sociaux qui risquent de désagréger le tissu familial, tels que l'alcoolisme, la licence des mœurs, la prostitution des mineurs, l'homosexualité, la drogue, les enlèvements d'enfants etc...

14°. Création de prix pour les oeuvres littéraires ou artistiques mettant en valeur les vertus familiales.

La restauration d'une certaine morale familiale est à ce prix, même s'il semble élevé à certains et peu confor-

me aux aspirations générales de l'ensemble de la population : c'est cependant la seule garantie de la survie de la Nation. Et c'est aussi, semble-t-il, un des remèdes aux problèmes posés par l'immigration étrangère, dont les excès risquent de compromettre les valeurs essentielles contenues dans le message judéo-chrétien apporté aux civilisations occidentales, dont elles demeurent sans aucun doute la raison d'être.

---

## Madame CABANA REMPLECE Madame HALIMI A L'UNESCO

Madame Cabana, énarque, directrice des relations internationales à la Mairie de Paris, vient d'être nommée au poste d'ambassadrice déléguée de la France auprès de l'UNESCO, en remplacement de Madame Halimi, qui avait été précédemment député socialiste de l'Isère, puis chargé de mission auprès du ministre des affaires étrangères.

Nous soumettons à la curiosité de nos lecteurs la lettre par laquelle Madame Halimi prit congé de ses électeurs de l'Isère : «ma connaissance approfondie des problèmes internationaux et les nombreuses relations que j'ai toujours entretenues avec d'éminentes personnalités du monde entier justifient pleinement ma nouvelle mission. C'est sans regret pour le mandat de député de l'Isère que j'irai porter ailleurs mes compétences.» A la lecture d'une telle lettre, on comprend qu'il ait semblé utile de remplacer son auteur dans un poste d'ambassadeur.

Si nous avons connaissance de la manière dont Madame Halimi prendra congé de ses collègues de l'UNESCO, nous ne manquerons pas d'en faire part à nos lecteurs.

# Hommage au Duc de Castries

Alfred COSTE-FLORET

Le Duc de Castries nous a quitté le 17 juillet dernier pour la maison du Père. Dans le bel article que «leFigaro» a consacré à sa mémoire, il est présenté comme «un monarchiste Républicain». C'est vrai. Mais il est encore plus précis de dire : «un Monarchiste M.R.P.». Car s'il ne s'est pas manifesté dans les instances nationales du M.R.P., il fut pour sa fédération de l'Hérault un militant et un précieux appui. Maire de Castries, il avait rêvé de faire une carrière politique et, à la Libération, sollicita des dirigeants MRP de l'Hérault une candidature de député.

## FRANCOPHONIE

Madame Lucette Michaux-Chevry, ministre de la francophonie, vient d'exposer à la presse les premiers résultats de son action dans ce ministère tout neuf, ainsi que ses projets pour l'an prochain. Les uns et les autres sont très estimables.

Pourrait-on lui suggérer d'y adjoindre un essai de coordination de ses efforts avec ceux du Ministre de l'Éducation, afin qu'elle ne soit pas amenée à constater qu'on parle et écrit mieux le français au Sénégal qu'en France ?

Elle pourrait en outre envisager d'organiser une surveillance des atteintes à la langue française, afin de tenter d'y porter remède.

Certains commentateurs de la radio et de la télévision pourraient faire l'objet d'une vigilance particulière.

Parfois c'est dans la rue que surgissent les déplaisantes surprises.

Sur la place St Germain des Prés à Paris, en ce haut lieu où abondent les étrangers, une enseigne mentionne en gros caractères : «coiffure masculin, coiffure féminin »

Cela mériterait à tout le moins une observation au commerçant qui bafoue ainsi l'orthographe et se moque de notre langue.

Elle avait un grand poids. Président des Cincinati de France, comptant dans ses ancêtres «le Saint de Montpellier» saint Roch, le futur académicien français était déjà l'auteur apprécié d'ouvrages d'histoire remarquables. Pourtant nos amis de l'Hérault considérèrent que son «profil» aristocratique ne correspondait pas à un département aussi «rouge» que le leur et m'offrirent la candidature. J'étais jeune Maître des requêtes au Conseil d'Etat, il y avait alors incompatibilité entre les fonctions de parlementaire et celles de membre du conseil d'Etat et je ne voulais pas quitter le Conseil. Je fis alors appel à mon frère Paul, professeur à la faculté de Droit d'Alger qui accepta. Le Duc de Castries n'en conçut aucune amertume, resta fidèle au M.R.P. et appuya de toutes ses forces la candidature de Paul. S'il ne s'est jamais manifesté dans nos instances nationales, il eut pourtant un jour l'occasion de rendre au M.R.P. un témoignage d'importance nationale. Ce fut le jour où il reçut à l'Académie française notre ami Schumann. Devant les Académiciens français, devant le Premier Ministre du moment Michel Debré, devant un parterre de personnalités comprenant le «tout Paris», il affirma avec force que pour lui «le M.R.P. demeurait le parti de la fidélité parce qu'il était toujours resté fidèle à son idéal et à ses convictions». Ce fut dit-il «l'honneur du M.R.P.» dont le bilan reste «très positif» pour le Pays.

Ces propos eurent un considérable retentissement et une polémique s'en suivit. Le duc de Castries confirma son jugement et les «mass média» lui donnèrent un grand écho.

Il fut pour mon frère et moi un ami sur et fidèle. Et parce qu'avec un éclat extraordinaire il rendit au M.R.P. témoignage, aujourd'hui par ma plume, le M.R.P. lui apporte en retour son témoignage de fidélité, d'admiration et de gratitude. A la Duchesse de Castries et à ses enfants les anciens de M.R.P. adressent leurs condoléances très émues et l'expression de leur amitié très attristée

## LES TECHNOLOGIES NOUVELLES LA CHANCE DE L'HOMME

par Michel PONIATOWSKI

(chez Plon - 336 pages)

Les technologies nouvelles font peur, comme tout ce qui est incertain. Il en a été ainsi dans le passé, au moment du passage de la société rurale à la société industrielle. Or la révolution technologique à laquelle nous assistons apportera des changements encore plus importants que ceux du passé.

Doit-on en conclure que l'emploi est menacé par la robotisation généralisée ? Michel Poniatowski ne le pense pas, à condition que le problème soit bien traité. Des emplois seront perdus dans les entreprises robotisées. Mais celles-ci sont créatrices de richesses, qui susciteront de nouveaux emplois.

Encore faut-il que l'économie soit souple, la main d'œuvre mobile et la création d'entreprises favorisée.

C'est ce qui existe aux Etats-Unis, où 21 millions d'emplois ont été créés entre 1975 et 1985, en particulier dans le domaine des services.

Ce n'est pas le cas en Europe, actuellement, mais cela pourrait le devenir, si elle sait s'unir, car elle dispose de chercheurs et d'industriels capables.

Il faut favoriser au maximum les projets européens, tels qu'«Esprit» ou «Eureka».

# Le Liban, Israël et nous

PERE BRUCKBERGER  
de l'Institut

*Dans un article publié sous le titre « Palestine, halte au mensonge ! », le « M.R.P. vous parle » a dénoncé lui aussi la manipulation dont l'opinion française a été l'objet au moment de l'attaque israélienne au Liban.*

*Les Palestiniens, par une propagande mensongère intense, sont parvenus à persuader beaucoup de gens en France que leur présence au Liban était due au refus d'Israël de leur accorder le droit d'avoir une patrie. Or celle-ci existe déjà, c'est la Jordanie. Quand les Palestiniens en réclament une seconde à l'emplacement d'Israël, ce sont eux qui refusent l'existence même de cet Etat.*

Jour après jour, dans nos journaux et sur nos écrans de télévision, nous voyons de nos yeux le Liban s'abîmer toujours plus dans une anarchie sanginaire : au Liban, les Libanais ne sont plus chez eux; les étrangers, des Français même sont pris en otage, voire assassinés; les maisons s'effondrent sous les explosions, la mort rôde partout, au coin des rues des villes et dans la montagne, alors qu'il n'y a pas si longtemps le Liban était célébré pour la douceur d'y vivre. Nous lisons, nous regardons, comme si nous n'en étions pas plus responsables que d'un orage de grêle. Au fond, nous nous en lavons les mains : je n'entends aucun homme politique, je ne lis aucun journal qui nous dise la vérité. Pourquoi ? Parce que la vérité est accablante, particulièrement pour nous, Français.

Souvenez-vous pourtant ! Vos souvenirs ne sont pas si vieux que vous ne puissiez les évoquer, les regarder en face. En 1982, dans une avancée foudroyante, l'armée israélienne occupait tout le Sud libanais et jusqu'à la ville de Beyrouth. Cette armée, sur le moment et pour un court instant, était même en mesure de lancer un ultimatum à l'armée syrienne, de la forcer à vider les lieux. Tout le monde savait qu'Israël n'avait aucune ambition de conquête territoriale. Israël eût réuni et pacifié le Liban, l'eût aidé à se doter d'une armée forte et moderne, gage de sa souveraineté, eût signé une paix durable avec le Liban et fût rentré dans ses frontières.

## UN PAYS QUI S'ENFONCE

Mais souvenez-vous des vociférations dans le monde diplomatique, politique et journa-

listique. Israël était l'agresseur et l'occupant. Tout juste si l'on n'évoquait pas Hitler et l'occupation nazie. La France envoyait d'urgence des troupes, pour protéger qui ? Les Libanais ? Non ! Arafat. Nos soldats, les soldats de la France présentaient les armes aux terroristes vaincus par Israël, obligés par Israël d'abandonner un pays qu'ils avaient transformé en caverne de brigands.

L'armée israélienne dut quitter le Liban. Posons-nous du moins cette question et ayons le courage d'y répondre sans tricher. Combien de Libanais aujourd'hui doivent regretter l'occupation israélienne, le temps où on ne se battait plus chez eux, où Beyrouth unifiée était redevenue ville de joie ? Est-ce que les familles de nos otages français n'ont pas lieu, elles aussi, de regretter cette époque ? L'Occident tout entier eût dû applaudir Israël, participer à son entreprise de salubrité, l'aider de son argent et au besoin de ses armes, à parachever son œuvre de paix.

Au lieu de cela, nous n'eûmes de cesse que l'armée israélienne quittât le Liban. Mais le Liban, cette patrie de la douceur de vivre, s'enfoncé inexorablement dans le chaos, préfiguration de ce que, par notre lâcheté, la France elle-même peut devenir demain.

Si le malheur d'un pays pouvait être la revanche de l'autre, le malheur présent du Liban serait l'éclatante revanche d'Israël. Il n'en est rien. Le malheur du Liban est le malheur de tous, y compris d'Israël. Il est en plus notre honte à nous, Français, qui avons tout fait pour précipiter ce malheur.

Nous pleurons sur le Liban. Ce sont des larmes de crocodile. De telles larmes m'inspirent plutôt le dégoût. La seule nation au monde qui puisse regarder le malheur du Liban sans rougir de honte, c'est Israël. Israël, Israël seul, a fait tout ce qu'il pouvait, et plus qu'il ne pouvait, pour protéger le Liban du malheur. Israël a perdu. Du coup, le Liban aussi a perdu. Et du même coup, nous aussi, nous avons perdu.

Que nous faut-il de plus pour nous convaincre que la cause de la paix et de la liberté est la cause même qui fait d'Israël ce qu'il est ?

(Publié dans le FIGARO)